La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2019-2020

Les personnes atteintes de diabète sont invitées à se faire vacciner et recevront prochainement un bon de prise en charge de l'Assurance maladie.

Le virus de la grippe touche chaque année plus de 3 millions de personnes. Cette infection respiratoire est particulièrement contagieuse et dangereuse pour les personnes diabétiques. Elle peut entraîner un déséquilibre glycémiques et de graves complications, voire une hospitalisation. La vaccination contre la grippe est le moyen le plus efficace de la prévenir. Pour limiter la transmission du virus, il existe quelques gestes simples à adopter comme le lavage fréquent des mains par exemple.

Nouveauté : un parcours vaccinal simplifié

Cette année, le parcours vaccinal pour les personnes majeures est simplifié. Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient ou non été déjà vaccinées, peuvent retirer leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien volontaire.

Pour en savoir plus sur la vaccination téléchargez notre livret dédié à la vaccination dans votre espace personnel.

Source : Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2019-2020, Ameli.fr https://www.ameli.fr/paris/pharmacien/actualites/vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-coup-denvoi-le-15-octobre-de-la-campagne-2019-2020